

2020-UNAT-1002, Massi

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a rejeté la requête de l'appelant pour déposer un plaidoyer supplémentaire en l'absence de circonstances exceptionnelles le justifiant. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas demandé l'autorisation d'UNAT pour introduire des preuves supplémentaires et que ce soit les preuves, les circonstances exceptionnelles ne le justifiaient ni ne serviraient les intérêts de la justice ou la résolution efficace et rapide de l'appel. Sur la question de l'exécution du jugement UND 2016, Unat a jugé qu'il n'y avait aucune preuve que les ordonnances qui y sont contenues n'étaient pas exécutées et que la demande n'était donc pas à recevoir comme demande d'exécution. Unat a jugé que la lettre de 2019 n'était qu'une simple réitération de la décision administrative prise en 2015. Unat a jugé que l'appel n'était pas à recevoir. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté une lettre de 2019 qu'il a reçue de l'administration indiquant que les paiements pour indemnisation qui lui étaient attribués en vertu de l'annexe D des règles du personnel cesseraient à sa retraite à l'âge de 62 ans. Undt a jugé que la demande n'était pas recevable au motif que le 2019 La lettre était une simple réitération d'une décision administrative prise en 2015 pour laquelle le membre du personnel n'avait pas déposé de demande d'évaluation de la direction pour la première fois. En outre, bien que le membre du personnel ait demandé l'exécution d'un jugement précédent de 2016 UND, il n'a pas indiqué quelle partie opérable de ce jugement n'avait pas été exécutée. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Sauf dans les cas concernant l'application d'un accord de règlement, les documents préparés et les déclarations orales faites pendant tout processus ou médiation de

résolution des conflits informels sont absolument privilégiés et confidentiels et ne devraient jamais être divulgués à unat. L'absence de réponse à la demande d'un membre du personnel peut constituer une décision administrative implicite, cependant, l'absence d'une décision sans conséquences juridiques directes n'est pas une décision implicite soumise à un examen judiciaire. Une requête en déposant une plaidoyer supplémentaire peut être accordée par unat s'il y a des circonstances exceptionnelles justifiant la requête. UNDT n'a aucune compétence pour renoncer aux délais pour l'évaluation de la gestion.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Massi

Entité

ONUG

Numéros d'Affaires

2019-1316

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Mar 2022

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Paiement d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service (Appendice D du Règlement)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2018/7

Statut du personnel

- Appendix D
- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(b)

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.5

TCNU Statut

- Article 11.3
- Article 12.4
- Article 8.1(c)
- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2019/138

2013-UNAT-293

2018-UNAT-824